

**Pour votre Sécurité.  
Votre Police Nationale**



# La Police Nationale de la Principauté du Liechtenstein

## De 1933 à nos jours

Les sept premiers policiers ont pris leur service dans le nouveau «Fürstlich Liechtensteinischen Sicherheitskorps», le corps de sécurité liechtensteinois, en 1933. La création de cette police nationale soutenue par l'Autriche est le résultat d'une coopération réussie de bon voisinage.

Une année auparavant, en 1932, le gouvernement avait établi un concept pour un «Fürstlich Liechtensteinisches Sicherheitskorps», un corps de garde civil pour le maintien de l'ordre, du calme et de la sécurité dans la Principauté. A cette époque, seuls deux «Landweibel», des huissiers, étaient en charge des devoirs de la police. Après une formation de huit mois à l'école de Gendarmerie Feldkirch-Gisingen dans le Vorarlberg voisin, sept Liechtensteinois ont été engagés en avril 1933 en tant que policiers à Vaduz. Ils devaient habiter dans le bâtiment du gouvernement et n'avaient pas le droit de se marier, cela pour des questions d'économies budgétaires de la Principauté. Dans leur salle de travail du nouveau poste d'engagement, les policiers ont trouvé six carabines, mais aucun autre équipement ni ameublement.

Les sept policiers n'avaient pas été formés à l'encadrement. C'est pour cette raison que de l'aide a été demandée au Vorarlberg : le gendarme Marte, enseignant à l'école de Gendarmerie Feldkirch-Gisingen, a rejoint Vaduz pour conduire cette jeune équipe durant environ deux ans, jusqu'à ce que le gouvernement nomme un chef de police liechtensteinois. En 1937, 19 policiers auxiliaires ont été engagés pour soutenir le petit corps de police.

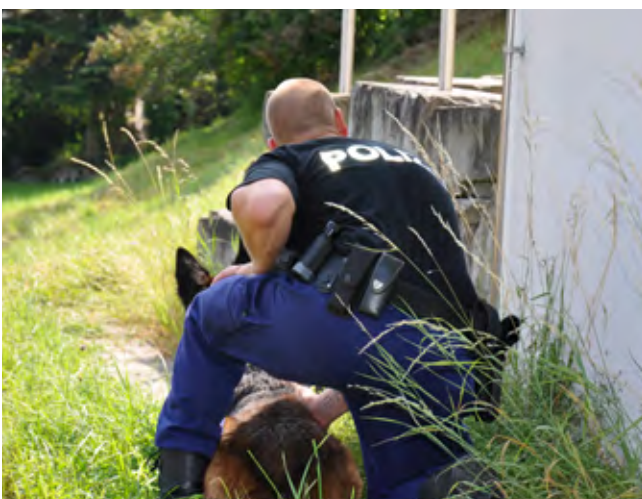
## De 1945 à 1964

Après la deuxième guerre mondiale et la stabilisation politique qui s'en est suivie à l'étranger, la police liechtensteinoise a connu des moments plus calmes. En 1960, elle a rejoint l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). D'autres policiers ont été formés à l'école de Gendarmerie du Vorarlberg de 1963 à 1965. Le début des années '60 est marqué par la mise en place d'une réorganisation de la police pour adapter ses structures aux conditions contemporaines.

## Les années 1964 à 1991

Dans le cadre d'une grande réforme, le corps de sécurité a été remanié en trois unités différentes : administration, recherche et circulation. Cette répartition du travail a été maintenue jusque dans la structure de la police actuelle,





même si les dénominations sont quelque peu différentes. Les autres étapes importantes de ces années étaient la planification du bâtiment de la police, la mise en place en 1989 d'une unité d'intervention composée de grenadiers de la police ainsi que l'élaboration d'une loi moderne sur la police.

#### Les années 1991 à 2007

En 1991, le corps de sécurité a pu emménager dans le nouveau bâtiment de la police qui répond mieux à ses besoins. Six ans plus tard en 1997 a eu lieu une transition visuelle de l'ancien corps de sécurité vers la police nationale avec l'introduction des nouveaux uniformes. C'est finalement en 1998 que le changement a été finalisé au niveau interne avec la réorganisation de la police nationale. Elle s'articule à présent autour d'un commandement et de trois unités : la police de sécurité et de circulation, la police criminelle et l'unité des services de commandement qui comprend la centrale d'intervention et d'appels d'urgence, l'informatique, la logistique, la coopération internationale (Interpol, Sirene etc.) et le pénitencier d'Etat. A présent, la formation initiale des policiers liechtensteinois a lieu en Suisse, tandis que des cours additionnels en droit pénal et en procédure pénale sont donnés par des enseignants de police autrichiens.

#### La police nationale au 21e siècle

En l'an 2000, les médias ont eu connaissance d'un rapport confidentiel établi par les services de renseignements allemands sur un prétendu blanchiment d'argent au Liechtenstein, ce qui a déclenché une crise de la place financière. La Principauté a été placée par le GAFI sur une liste noire des Etats non-coopératifs dans la lutte mondiale contre le blanchiment. Pour examiner les faits reprochés, le gouvernement de la Principauté a nommé un procureur général spécial. De plus, pendant presque une année de mai 2000 à mars 2001, 25 enquêteurs autrichiens spécialisés en criminalité économique sont venus soutenir la police criminelle nationale dans ces enquêtes complexes. Il a été établi par la suite que la plupart des reproches étaient infondés. Toutefois, les recherches du procureur général spécial ont relevé des défauts dans le dispositif de défense contre le blanchiment d'argent, ce qui a déclenché une vague de mesures organisationnelles et législatives. Parmi ces mesures, on peut mentionner la mise en place d'un organe d'alerte de blanchiment

d'argent, la Financial Intelligence Unit (FIU), et en 2001 la création d'une unité de combat contre les délits économiques et la criminalité organisée. Cette unité existe aujourd'hui sous la forme de commissariat de la criminalité économique au sein de la police criminelle.

La coopération policière internationale a gagné en importance, spécialement depuis que l'unité économique de la police nationale a commencé à examiner les délits financiers de manière professionnelle. Lors de ces délits, il n'y a souvent que les capitaux incriminés qui se trouvent au Liechtenstein alors que les suspects et les victimes sont majoritairement à l'Étranger. Dès lors, la réussite de ces investigations financières est inévitablement liée à une étroite collaboration internationale.

### Partenariat avec les voisins

La direction de police du Vorarlberg et la police nationale de la Principauté du Liechtenstein sont liés depuis la création de la police nationale par un partenariat. Cette collaboration a été institutionnalisée entre autre par la convention des chefs de Police du lac de Constance et par un contrat d'Etat trilatéral sur la collaboration policière entre l'Autriche, la Suisse et le Liechtenstein. Ces relations permettent une collaboration qui va bien au delà de l'accord de Schengen.

### Beaucoup de choses ne seraient pas réalisables sans aide

La collaboration transfrontalière des policiers ne fait la une des journaux que dans des cas spectaculaires. Mais cette coopération internationale est beaucoup plus ordinaire que la plupart des gens ne pourraient l'imaginer. Que ce soit pour le service d'ordre lors des matchs de football à risque, lors d'enquêtes sur des bandes de cambrioleurs actives au niveau international ou d'observations à l'Étranger, la collaboration policière est variée et a lieu à plusieurs niveaux. D'une part, parce que les frontières entre les quatre pays de la région du lac de Constance sont particulièrement proches et, en grande partie, perméables depuis l'accord de Schengen, et d'autre part en raison de

la petite taille de la Principauté. Le Liechtenstein ne pourrait pas assumer seul toutes ses tâches et dépend ainsi du soutien des pays voisins.

### Une collaboration donnant donnant

La Principauté peut compter sur ses voisins lorsqu'elle a besoin de chiens policiers, d'hélicoptères, de spécialistes ou de forces de polices supplémentaires. L'inverse est plutôt rare, étant donné que la Suisse et l'Autriche disposent de plus de moyens pour le traitement de leurs cas. Néanmoins, le Liechtenstein offre son appui aussi souvent que possible, par exemple lors des engagements planifiés tels que le WEF ou lors de manifestations. La collaboration est mise en œuvre de manière très simple, car on se connaît depuis un certain temps déjà. Les partenaires entretiennent des relations amicales, aussi en dehors des grands engagements policiers. Il y a ainsi des patrouilles communes des deux cotés de la frontière et les forces de l'ordre des deux pays se rencontrent lors de formations, de séminaires ou d'événements communs.

### Soutien policier de bon voisinage

Mais il n'y a pas que dans les enquêtes criminelles ou pour le service d'ordre que la Suisse et l'Autriche soutiennent le Liechtenstein. La Principauté peut également compter sur ses voisins pour la formation initiale et continue des ses policiers. Ainsi, les aspirants liechtensteinois font leur formation initiale à l'école de police de Suisse orientale à Amriswil et une grande partie des formations continues, par exemple celles pour devenir observateur ou grenadier, ont lieu en Suisse. Les formations juridiques sont assurées par l'Autriche qui dispose d'un juriste à l'office criminel du Vorarlberg. Ce spécialiste instruit les policiers liechtensteinois à toutes les questions légales de leur métier. L'entraide a ainsi une grande importance dans la région frontalière Liechtenstein-Autriche-Suisse. Une valeur qui n'est pas seulement présente entre policiers de pays voisins mais qui existe également au niveau intercontinental.



**Police Nationale de la  
Principauté du Liechtenstein**

Gewerbeweg 4  
FL-9490 Vaduz

T +423 236 71 11

F +423 236 77 22

[info@landespolizei.li](mailto:info@landespolizei.li)

[www.landesspolizei.li](http://www.landesspolizei.li)

